

*Administration financière—Loi*

Mais, comme les députés le savent, il s'agit d'un processus souvent long et coûteux. Une telle façon de procéder s'avérerait peu utile aux brasseries qui veulent commercialiser un nouveau produit et le faire maintenant et non pas dans une période de six mois ou un an.

La nécessité de prendre sans tarder des mesures d'allègement est le propre de la plupart des remises. Le Vérificateur général a également indiqué qu'il tenait à ce que les allègements soient accordés rapidement lorsqu'il est question de remises.

La position du gouvernement a été bien résumée dans une lettre du 8 mars 1987 que le ministre des Finances adressait au Comité des comptes publics en réponse à un rapport de ce dernier. Il mentionnait: «Bien que je reconnaisse que le Parlement ait besoin d'être bien informé sur les décrets de remises, je crois que le pouvoir d'accorder des remises a été conféré au gouvernement pour des raisons qui demeurent valables. Il est en effet souhaitable que le gouvernement puisse continuer à réagir rapidement, efficacement et sans équivoque lorsqu'il s'agit de corriger les anomalies, les conséquences imprévues et les injustices flagrantes du système fiscal. Le fait de faire approuver l'ensemble ou certains décrets de remises par le Parlement pourrait réduire sensiblement l'efficacité et l'à-propos des remises et nuire à la souplesse de notre régime fiscal.»

Madame la Présidente, le ministre faisait allusion à la très grande majorité des remises qui sont accordées en cas d'iniquité, de préjudice ou d'injustice. Et je suis convaincu, madame la Présidente, que mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) ne veut pas qu'il y ait d'injustice fiscale.

**M. Prud'homme:** C'est pourtant ce que vous faites.

**M. Vincent:** En outre, comme les députés le savent, et j'espère qu'ils le savent, madame la Présidente, il existe relativement peu de remises tarifaires qui s'apparentent à des programmes industriels et qui commandent des sommes habituellement très élevées. Pour bénéficier de ces remises, les industries doivent en général s'acquitter d'engagements précis et se conformer à des prescriptions particulières, procéder à d'importants investissements, entre autres.

En vertu du système fiscal, de tels cas seront rapidement communiqués au Parlement. Comme toute décision prise par le gouvernement, les remises pourront être débattues et remises en question. C'est l'essence même de la responsabilité gouvernementale à laquelle souscrit entièrement le ministre. Le gouvernement n'émettra aucun décret de remise s'il n'est pas prêt à l'expliquer et à le défendre devant le Parlement.

Toutefois, les députés doivent savoir que le nombre de soi-disant programmes de remise des droits diminuera sensiblement en raison de l'excellent Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. L'Accord prévoit expressément qu'aucune disposition d'allègement tarifaire, nouvelle ou élargie, comprenant des prescriptions de résultats imposées aux industries, ne pourra être instaurée après le 30 juin ou après que le Congrès aura ratifié l'Accord. De tels programmes de

remise actuellement en vigueur seront abrogés avant l'échéance de l'Accord, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

En guise de conclusion, madame la Présidente, je soutiens que nous ne devrions pas adopter la refonte de notre système de remise proposée dans la motion dont nous sommes saisis. L'actuel système est valable et pratique, surtout depuis que des améliorations lui assurent une plus grande transparence et permettent d'accroître l'obligation du gouvernement de rendre compte au Parlement des décrets qu'il émet.

● (1740)

[Traduction]

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Madame la Présidente, je suis heureux que le député de York-Est (M. Redway) ait soulevé cette question. Si j'éprouve des réserves au sujet des particularités de sa proposition, son initiative en faveur de la transparence en matière de remises fiscales est fort souhaitable.

Je m'incline devant le don-quichottisme dont il fait preuve en continuant cette campagne au sein du parti conservateur. Mais après trois ans et demi de Chambre, il aurait dû comprendre que le parti conservateur, comme le parti libéral qui l'a précédé, n'est plus récupérable et qu'il n'a plus qu'à se joindre à ses collègues qui siègent dans l'opposition à titre d'indépendants, ou encore à passer au Nouveau parti démocratique.

J'estime que cette question de la transparence c'est pour beaucoup de Canadiens un élément clé permettant de savoir si le régime fiscal est réellement équitable. Le député de York-Est a mentionné le cas de Dome et le décret de remise en faveur de *Hudson Bay Gas*, qui entraînait la radiation de 400 millions environ.

Le gouvernement dit qu'à l'avenir les remises portant sur un montant supérieur à 20 millions seront signalées d'une quelconque façon à la Chambre des communes. J'imagine que cela marque un certain progrès. Je ne connais pas le mécanisme qui va être créé et, en ma qualité de porte-parole de mon parti pour les questions financières, j'attends de voir ces rapports qui doivent nous faire savoir comment est dépensé l'argent des contribuables lorsqu'on accorde des remises au titre de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière.

Il y a plusieurs questions à examiner. Il y a celle de savoir par exemple si l'article 17 doit être abrogé. Cet article 17 est exagérément vaste. Je vais en lire quelques paragraphes. Son paragraphe (1) dit:

Sur la recommandation du conseil du Trésor, le gouverneur en conseil peut, chaque fois qu'il le juge d'intérêt public, remettre tout impôt, droit ou peine.

C'est ainsi que si un ukase du Cabinet décrète que l'intérêt public exige qu'on fasse remise de l'impôt sur le revenu aux gens qui sont inscrits au parti rhinocéros ou à tel autre parti politique, il peut le faire. L'opinion critiquera peut-être un peu, mais il a quand même le pouvoir de le faire.

Les décrets pris à cet effet paraissent assez fréquemment dans la *Gazette du Canada*, périodique d'une complexité et d'une opacité qui dépassent l'entendement. Pour savoir ce qui se passe il faudrait comprendre, ce qui n'est pas du tout évident.